

**Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 13 février 2025**

**Actualités**

Ce mercredi 12 février, nous avons achevé l'examen au Sénat, du **projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture**.

Je tiens en particulier à vous faire savoir que nous avons adopté hier, **un amendement faisant cesser le caractère obligatoire du transfert des compétences "eau" et "assainissement" des communes vers les intercommunalités**, par l'introduction d'un article additionnel après l'article 18 du texte qui dispose d'un volet consacré à l'eau.

Il s'agit de permettre enfin l'aboutissement de la démarche pour que les collectivités puissent s'organiser d'ici le 1er janvier 2026.

Le Gouvernement avait initialement donné un avis favorable à cet amendement, souhaitant que le texte puisse être rapidement adopté après son passage prochain en Commission Mixte Paritaire.

En complément, je vous précise que l'Assemblée nationale vient d'inscrire à son ordre du jour du mardi 11 mars prochain, **la proposition de loi d'origine sénatoriale visant à assouplir la gestion des compétences "eau" et "assainissement"**.

Elle sera examinée sur un temps parlementaire dédié aux textes qui font l'objet d'un consensus politique.

Après une adoption par le Sénat à une très large majorité le 17 octobre dernier, les Députés vont examiner ce texte avec le soutien du Gouvernement.

Il vise à **rétablir la liberté de choix en matière de transfert des compétences "eau" et "assainissement", pour les communes n'ayant pas encore opéré ce transfert à leurs communautés de communes**.

Au regard des nombreuses interrogations qui sont les vôtres sur ce sujet, je ne manquerai pas de revenir vers vous dès lors que nous disposerons d'un texte législatif abouti.

Restant à votre entière disposition,

bien amicalement.